



**SUBTEQ.IO**  
SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES

## **Jeu concours Facebook « Localisez vos plus belles rencontres sous-marines avec SUBTEQ.IO »**

### **Conditions particulières**

#### Article 1 CP

La S.A.S. SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES, Société par Actions Simplifiée au capital de 51.000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes, sous le numéro 811 683 507, dont le siège social est situé sis à Alès (30100), 6 avenue de Clavières – Incubateur technologique de l'Ecole des Mines d'Alès, organise sur internet uniquement un jeu concours sur Facebook du 08 octobre 2016 au 17 octobre 2016 inclus, intitulé «Localisez vos plus belles rencontres sous-marines avec SUBTEQ.IO».

#### Article 2 CP

La participation est ouverte à toutes personnes physiques de plus de 16 ans domiciliées en France métropolitaine (Corse inclus et Dom Tom exclus), Belgique et Monaco et à l'exclusion du personnel SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES. La Société organisatrice demandera à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Toute inscription incomplète ou déposée avant ou après la date et l'heure limite de participation, ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle. Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et les accepter sans réserve.

#### Article 3 CP

Pour participer au Jeu, la personne doit : Se prendre en photo dans notre passe-tête présent sur notre stand à la Foire de Montpellier du 08 au 17 octobre 2016 ; Se connecter sur son profil personnel Facebook ; Se connecter sur la Page du site internet Facebook® accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours : <https://www.facebook.com/subteq.io> et publiez sa photo.

#### Article 4 CP

La participation au jeu concours se déroule uniquement en version numérique, tout autre mode de participation est exclu.

#### Article 5 CP

Un tirage au sort désignant le gagnant sera effectué par les membres de la société. La dotation pour le jeu concours est la suivante : 1 lot à gagner. Le lot comprend : 1 plongée en

mer pour 2 personnes dans un club de plongée situé à Palavas-les-Flots (34250). La date et le lieu de déroulement de la plongée seront convenus entre le gagnant et les organisateurs dans un délai de 3 mois à dater du jour du tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué par les représentants de la société SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES dans un délai de 3 mois après la clôture du concours et le résultat sera communiqué le mois suivant.

#### Article 6 CP

A l'issue du tirage au sort, le gagnant sera informé par email. Il aura alors 15 jours pour renvoyer les informations nécessaires à l'envoi du lot. Le lot sera expédié par lettre via La Poste sous un délai de 30 jours à compter de l'annonce du gagnant.

#### Article 7 CP

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur les supports du jeu concours ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

#### Article 8 CP

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la société SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour organiser le jeu concours et contacter le gagnant. En participant, l'utilisateur valide une décharge complète de Facebook.

## **Conditions générales**

### Article 1 CG

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Période du 08 octobre au 17 octobre 2016 inclus.

### Article 2 CG

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

### Article 3 CG

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul.

### Article 4 CG

De façon générale, les Participants garantissent les Organismes du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

### Article 5 CG

Le jury est constitué par les membres de la société SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES. Le gagnant sera tiré au sort par les membres de la société SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES.

### Article 6 CG

Selon les conditions sur la nature électronique et le tirage au sort par les membres de la société Organisatrice, aucune réclamation quant aux résultats ne pourra être retenue. Le Gagnant (Pseudo Facebook® du Participant-Gagnant) sera averti par mail privé, téléphone ou un courrier du lot remporté. Le Gagnant peut être invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email par email à : [contact@subteq.io](mailto:contact@subteq.io) Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 15 jours, il perdra sa qualité de Gagnant. La notification officielle et personnalisée d'attribution de la dotation au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'il aura indiqué. Le Gagnant sera alors invité à contacter directement la société SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES pour convenir avec lui de la date d'utilisation de son gain dans les conditions imparties.

### Article 7 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit, de force majeure ou événement extérieur (tel qu'une grève, des intempéries, etc...) à leur volonté. Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

#### Article 8 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique. En application de l'article 27 de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

#### Article 9 CG

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

#### Article 10 CG

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remise de dotation se trouvaient modifiées ou la dotation était annulée. Une nouvelle dotation serait alors proposée d'une valeur équivalente.

#### Article 11 CG

La dotation est personnelle, incessible et intransmissible. Elle ne pourra être remplacée par un autre lot ou leur contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

#### Article 12 CG

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer pleinement.

Fait à Alès, le 07 Octobre 2016. SUBMARINE OPEN TECHNOLOGIES – 6 avenue de Clavières 30100 Alès - Tél : 09.80.41.01.01 Mail : [contact@subteq.io](mailto:contact@subteq.io) Site : [www.subteq.io](http://www.subteq.io)